

Réunion du Conseil municipal
Mardi 7 AOUT 2018

Présents : MM. ARRONDEAU - PAGE - FOLTZENLOGEL - Mmes LE CLAINCHE - MORIN - NICIER - LEROY

Absents excusés : MM. MOUTTE - DUVEAU - Mme LENOIR

Secrétaire : Mme MORIN

Cr du 28 juin 2018 : approuvé

Ordre du jour :

- Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal au maire :
DROIT DE PREEMPTION URBAIN : VENTES
2 parcelles ZI 145-146 vendues - pas de préemption de la commune
Maison d'habitation située au n° 40 vallée de Verrière vendue à M. Jean-Philippe ANDRÉ - pas de préemption de la commune
- Lotissement « Les Chilleveaux » vente du lot n° 7 : contenant 663 m²
- PLUI-H = débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI-H de la CC Chinon Vienne et Loire.
La communauté de communes a transmis un projet de délibération que nous avons complété comme suit :

OBJET : PLUI-H - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI-H de Chinon Vienne et Loire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 153-12 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire n° 2015/369 du 15 décembre 2015 relative à la prescription de la procédure d'élaboration du PLUi-H, aux objectifs poursuivis, aux modalités de la concertation ainsi qu'aux modalités de collaboration avec les communes ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire n° 2017/102 du 11 avril 2017 relative à l'élargissement de la prescription de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal aux communes de Cravant-les-Coteaux et Anché ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire n° 2018/006 du 11 janvier 2018 relative à l'élargissement de la prescription de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la commune de Chouzé sur Loire.

Considérant

- que le conseil communautaire de Chinon Vienne et Loire a prescrit par délibération en date du 09 décembre 2015 l'élaboration d'un PLUi-H et qu'ensuite par délibérations en date du 05 avril 2017, puis du 05 janvier 2018, élargissant la prescription de l'élaboration du PLUi-H, les objectifs poursuivis, les modalités de concertation et de collaboration avec les communes, suite à l'extension du périmètre de la

Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire aux communes d'Anché et Cravant-les-Coteaux, puis de Chouzé-sur-Loire ;

- que de nombreuses réunions du Groupe PLUi dans lequel chaque conseil municipal est représenté par 2 élus, mais aussi des réunions à l'échelle communale en présence du bureau d'études, ont permis d'aboutir dans un premier temps à l'élaboration du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement, à partir desquels des enjeux sont ressortis pour le territoire ; enjeux à propos desquels il a été demandé aux membres du Groupe PLUi de se positionner afin de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H de Chinon Vienne et Loire ;

- que selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

- que le projet de PADD a fait l'objet de 3 réunions publiques dans la 1^{ère} quinzaine de juin 2018, auxquelles les élus pouvaient participer ;
- que le FORUM des conseillers municipaux du 03 juillet 2018 portait sur la présentation du projet de PADD et a permis d'échanger sur les orientations envisagées,
- que tous les conseillers municipaux ont eu accès au projet de PADD préalablement à cette séance du conseil municipal via la plateforme en ligne : www.urban-ism.fr/plui-cccvl ,

Madame le Maire expose la situation :

Le projet de PADD est bâti de la manière suivante :

Axe 1 : L'organisation du développement

- A. Structuration et maillage du territoire
- B. Infrastructures / mobilités
- C. Equipements et services

Axe 2 : Les objectifs économiques

- A. Axer l'organisation du maillage économique autour du triptyque : renforcer, être complémentaire, diversifier
- B. Conforter l'armature commerciale actuelle au niveau des polarités tout en maintenant une offre de proximité
- C. Faire du tourisme un levier pour le développement économique de l'ensemble du territoire du fait de sa transversalité
- D. Valoriser les ressources agricoles et sylvicoles du territoire

Axe 3 : Les objectifs résidentiels

- A. Les objectifs quantitatifs de production de logements
- B. Les objectifs qualitatifs d'adaptation et d'amélioration de l'offre aux besoins du territoire
- C. Les objectifs d'accompagnement du changement des politiques d'habitat par une évolution des pratiques et des moyens

Axe 4 : L'armature environnementale du territoire

- A. Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- B. La trame verte et bleue : préserver et mettre en valeur la très grande richesse écologique du territoire dans un souci de conciliation avec les activités humaines
- C. La valorisation du paysage et du patrimoine
- D. La maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables
- E. Assurer la protection de la ressource en eau

Il est proposé au conseil municipal = après délibération, propositions du Conseil municipal :

- *D'acter la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLUI-H de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire,*
- *De Dire que le débat a porté sur l'ensemble des 4 axes présentés dans le PADD mais tous les chapitres n'appellent pas d'observations particulières. Le débat a porté plus spécialement sur les sujets suivants :*
 - o **Sujet 1 = AXE 1 – Organisation du développement « Infrastructures et mobilités » a) LE TRANSPORT COLLECTIF - le conseil municipal, à l'unanimité, demande :**
 - *une étude sur la mobilité pour répondre aux besoins des jeunes et des personnes non motorisées ainsi qu'aux besoins des personnes vieillissantes*
 - *et la mise en place d'un réseau de transport.*
 - b) **LES LIAISONS DOUCES** – le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la communauté de communes, le département pour accélérer la création d'une voie douce entre Chinon et les communes de la Rive gauche (notamment Cinais, la Roche Clermault, Thizay, St Germain sur Vienne et Candes st Martin situées le long de l'axe RD 751) qui serait à la fois utilitaire pour les habitants et touristique puisque cette liaison entre Chinon et Candes Saint-Martin permettrait d'aller vers le Saumurois via la piste créée dans le Maine et Loire entre Montsoreau et Saumur. La création d'une telle infrastructure améliorerait nettement la sécurité des cyclistes.
- o **Sujet 2 = AXE 1 – Organisation du développement « Equipements/services » EQUIPEMENT PUBLIC SUR LA RIVE GAUCHE = le conseil municipal, à l'unanimité, demande la création d'un équipement public (type salle pouvant accueillir l'organisation d'activités variées). Cet équipement pourrait être central en le construisant à Cinais à proximité de l'espace intercommunal. Il contribuerait à la dynamisation de la vie locale sur la rive gauche et permettrait de limiter les déplacements, notamment pour les écoles.**
- o **INFRASTRUCTURES SCOLAIRES :** le conseil municipal, compte tenu de la politique du Ministère de l'Education Nationale, imagine qu'à terme un établissement scolaire pourrait être construit à Cinais auprès des infrastructures intercommunales afin de regrouper l'ensemble des classes de la rive gauche.
- o **Sujet 3 = AXE 2 – Les objectifs économiques « armature commerciale et offre de proximité ». SECTEUR DE SAINT-LAZARE / pôle santé et réorganisation de l'activité économique à Saint-Lazare :** ces nouveaux services plus proches des communes de la rive gauche sont un atout. Le souhait du conseil municipal : « Pour une utilisation optimum, nous devons faciliter l'accès des habitants à ces structures d'où l'importance de dynamiser le transport collectif et de miser sur le déplacement doux ».
- o **Sujet 4 = AXE 2 – les objectifs économiques « le tourisme un levier de développement économique... » SITE NATURA 2000 OFFRE DE RANDONNÉES :** le conseil municipal expose que le Marais de Thizay situé entre la Vienne et la RD 751 pourrait être mieux exploité en créant de nouveaux itinéraires pédestres, équestres ou cyclistes. La richesse de la faune et de la flore variant selon les saisons est à découvrir.

- **HEBERGEMENTS TOURISTIQUES** : des sites tels que les gîtes de Lerné, l'Abbaye de Seuilly sont sous exploités. Par ailleurs l'offre d'hébergement touristique est insuffisante. Le conseil municipal pense que ces lieux sont un atout pour la rive gauche et doivent être mis en valeur pour une meilleure exploitation.
- **CIRCUITS TOURISTIQUES** : le conseil municipal demande que la communauté de communes ou les structures qui en dépendent améliorent l'offre de séjours sur les thèmes liés à notre territoire autour de la viticulture, le tourisme fluvial, la faune, la flore, le patrimoine naturel, architectural et industriel, etc.
- **Sujet 5 = AXE 3 – Les objectifs résidentiels « adapter et améliorer l'offre aux besoins »**
 - a) **LOGEMENTS ADAPTÉS AUX PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES ET ACCUEIL DE JOUR.** Le conseil municipal délibère sur le vieillissement de la population et le soutien aux aidants- les besoins sont importants et la collectivité doit envisager sans tarder l'augmentation de l'offre de logements adaptés et de structures répondant aux besoins d'accueil de jour.
 - b) **POLITIQUE D'HABITAT – EVOLUTION DES PRATIQUES ET DES MOYENS** : le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que le règlement du nouveau PLUI-H **règlemente l'imperméabilisation des sols** en incitant les porteurs de projets à prévoir à l'avenir la limitation des surfaces imperméabilisées.

- **Termites : financement communal ?**

La communauté de communes a décidé d'apporter une aide financière aux personnes dont les propriétés sont infestées par les termites. Un pourcentage a été voté en fonction du quotient familial. Les dépenses prises en compte doivent être postérieures au 24.10.2017. L'aide sera versée à condition que les personnes effectuent le traitement tel qu'il est prescrit (durée de 3 à 5 ans)

Le conseil municipal débat sur ce sujet sans prendre de décision ce jour. Nous reviendrons sur cette question lors d'une prochaine réunion.

- Surveillance pause méridienne à la cantine : candidature de Mme Fabienne ALZON - acceptée.
- Questions diverses :
- 14 JUILLET 2018 (pour mémoire, plusieurs membres du comité des fêtes étaient retenus par des obligations familiales, cette année). Les conseillers municipaux ne se sont pas mobilisés pour le jour du 14 juillet ; Il est à noter que certains d'entre nous ont participé aux préparatifs. Nous n'avons pas eu de bénévoles en assez grand nombre pour assurer le repas que nous proposons habituellement. Le regroupement s'est donc fait autour d'un apéritif qui a réuni une quarantaine de personnes : VTtistes, marcheurs, quelques élus et de 12 à 15 habitants.

Mme NICIER relate une réunion tenue récemment par le comité des fêtes des 3 vallées et nous fait savoir que les membres du comité des communes de Couziers et St Germain ne prennent pas part à l'animation faite autour du 14 juillet et qu'en conséquence, à partir de 2019, les membres Thizéens en leur qualité d'adhérents du comité des fêtes ne participeront pas à l'organisation « 14 juillet ».

Finances : le comité des fêtes, pour l'organisation des randonnées et de l'apéritif a dépensé 146.10 € et a reçu 96 € de participations des VTtistes, soit un manque à gagner de 50.10 €.

Le conseil municipal décide de verser une aide financière exceptionnelle au titre de 2018 de 50.10 € au comité des fêtes des 3 vallées.

LOCAL POUBELLES (derrière la mairie) à nouveau semaines 30 et 31 entre le 27 juillet et le 3 août, nous avons constaté le dépôt en grand volume de plumes de volailles et d'abats. Le poids déposé dans les conteneurs empêche l'enlèvement des déchets par les agents du SMICTOM puisque les conteneurs sont trop lourds et ne peuvent être levés par le mécanisme de la benne. Un conteneur n'a pu être vidé. Nous devons donc supporter pendant plusieurs jours, les mouches, les asticots et les odeurs nauséabondes. Une famille ou plusieurs sont à l'origine de ces désagréments (nous avons là un sérieux problème d'hygiène).

Vendredi 3 août, au vu de cette gêne, le maire et les adjoints ont fait le nécessaire pour faire cesser le problème. La plainte n'a pas été déposée auprès de la gendarmerie, pour cette année (photos jointes au CR)

PROCHAIN CONSEIL : 4 OCTOBRE 2018 à 19 H

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi – 13 h 15 à 16 h 15 jeudi – 8 h à 13 h		☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : communedethizay@wanadoo.fr
---	---	--	---

